

FICHE INFORMATIVE

POUR LES BOURSIERES ET BOURSIERS ETRANGERS

**DU DEPARTEMENT « SOUTIEN FINANCIER ET INTELLECTUEL A
L'ETRANGER »**

DE LA FONDATION KONRAD ADENAUER

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	3
INTERLOCUTEURS DU DEPARTEMENT	4
ENGAGEMENTS DES BOURSIERS	5
DOCUMENTS A FOURNIR REGULIEREMENT	6
DUREE DU SOUTIEN FINANCIER ET INTELLECTUEL	6
MODALITES DE PROLONGEMENT	7
CESSATION DU SOUTIEN FINANCIER ET INTELLECTUEL	10
REVOCACTION DU SOUTIEN FINANCIER OCTROYE	10
OBLIGATION DE REMBOURSEMENT	10
SOUTIENS FINANCIERS	10
PAIEMENT A TIERS	13
PRETS OU PAIEMENTS ANTICIPES DE LA BOURSE	13
REVENUS ANNEXES DES BOURSIERS	13
ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRE AUX ETUDES	13
AIDE POUR LE RETOUR AU PAYS D'ORIGINE	14
FIN DU FINANCEMENT ET INTEGRATION DANS LE CERCLE DES ANCIENS BOURSIERS	14
SUIVI	15

AVANT-PROPOS

Bienvenue au département « soutien financier et intellectuel à l'étranger »!

Nous avons le plaisir de vous présenter par cette fiche informative le programme de soutien financier et intellectuel à l'étranger de la fondation Konrad Adenauer. Ce document contient des informations importantes concernant ce soutien. Soyez attentifs aux indications et contribuez ainsi à un déroulement harmonieux et réussi du soutien financier et intellectuel. La fiche informative vous renseigne sur la durée, les possibilités et la forme du soutien ainsi que sur votre engagement en tant que boursier.

Tout comme pour la sélection de nos boursiers*, le soutien que nous attribuons valorise particulièrement la personnalité, l'engagement et le résultat. Outre le soutien financier, une attention particulière est portée à la promotion intellectuelle de nos boursiers par nos programmes de séminaires et par les activités de chaque groupe régional de boursiers. Ces groupes vous offrent la possibilité d'un échange interdisciplinaire, politique et personnel unique avec les autres boursiers, les alumni et les professeurs référents. Nous connaissons la diversité du potentiel de nos boursiers et nous attendons que vous vous investissiez activement avec engagement et intérêt dans le groupe de boursiers.

Le soutien financier et intellectuel vous donne accès à l'ensemble de l'offre de la Fondation Konrad Adenauer. Le programme de formation politique vous permet de participer à des manifestations intéressantes de votre région. Par l'intermédiaire des autres départements de la Fondation et le réseau international des anciens boursiers, des possibilités de stages ou de contacts pour des recherches s'offrent à vous.

* Pour des raisons de lisibilité, seul le genre masculin est utilisé, et s'applique indifféremment aux deux sexes.

INTERLOCUTEURS DU SOUTIEN

Veillez faire part de toutes vos questions concernant votre soutien financier et intellectuel aux responsables du programme de bourse à l'étranger ou du département de l'organisation. L'affectation au référent responsable dépend de votre pays d'origine.

Pour toutes demandes complémentaires, vous pouvez joindre le département des bourses à l'étranger par téléphone ou Email :

Dr. Nils Abraham 02241 246 2320
Chef de département Nils.Abraham@kas.de
Bourses à l'étranger
Responsable des boursiers des pays de l'Europe centrale et de l'est

Dr. Daria Dylla 02241 246 2466
Responsable Daria.Dylla@kas.de
Bourses à l'étranger
Responsable pour les boursiers des pays de l'Afrique du Nord et du sud-est de l'Europe

Maike Ender 02241 246 2321
Secrétariat/traitement de dossiers Maike.Ender@kas.de
Bourses à l'étranger

Dr. h.c. Berthold Gees 02241 246 2306
Responsable Berthold.Gees@kas.de
Bourses à l'étranger
Responsable pour les boursiers des pays de l'Amérique latine, de l'Afrique Subsaharienne, d'Asie et du Proche Orient

Stephanie Keles 02241 246 2645
Secrétariat/traitement de dossiers Stephanie.Keles@kas.de
Bourses à l'étranger

Pour toutes demandes complémentaires, vous pouvez joindre le département de l'organisation par téléphone ou Email :

Svetlana Mirbach 02241 245 2329
Calcul des bourses Svetlana.Mirbach@kas.de
Département de l'organisation

Gisela Braun 02241 246 2298
Inscription aux conférences Gisela.Braun@kas.de
Département de l'organisation

Gisela Reitz 02241 246 2325

Inscription aux conférences
Département de l'organisation

Gisela.Reitz@kas.de

Pour toutes **correspondances**, veuillez envoyer vos courriers à l'adresse suivante :

Konrad-Adenauer-Stiftung e.V.
Ausländerförderung
Rathausallee 12
53757 Sankt Augustin

ENGAGEMENTS DES BOURSIERS

Lors de l'admission au soutien financier et intellectuel, l'étudiant s'engage,

1. à utiliser la bourse pour des études disciplinées et sérieuses en République fédérale d'Allemagne ;
2. de transmettre à temps l'attestation d'inscription, les diplômes et certificats d'études obtenus ainsi que les rapports d'activité ;
3. à n'effectuer un changement du domaine ou de la filière d'études, de thème de la thèse ou du directeur de thèse, et/ou du lieu d'études qu'après consultation de la KAS ;
4. d'informer à temps et de fournir une justification détaillée lors d'un report de dates d'examens, des rendus de mémoires ou de la thèse ;
5. de participer aux rencontres du groupe des boursiers et aux séminaires complémentaires au soutien ; et en cas d'empêchement de faire parvenir à temps et par écrit ses excuses et sa désinscription en exposant les raisons de son absence ;
6. ne pas participer à des actions de partis politiques, d'organisations ou des groupes d'extrême droite ou d'extrême gauche ;
7. de faire part, par écrit de tous changements de mes revenus et de ceux de mon partenaire;
8. faire part immédiatement de chaque absence du lieu d'étude excédants trois semaines et de changements d'adresse ; un retour au pays doit dans tous les cas être approuvé ;
9. à la fin de vos études ou du doctorat, il vous est demandé de fournir un rapport d'études détaillé ainsi que le diplôme de fin d'études ou dans le cas échéant une attestation de fin d'études avec les résultats obtenus ;

10. la Fondation Konrad Adenauer attend de ses anciens boursiers qu'ils œuvrent à la consolidation des bonnes relations entre leur pays d'origine et la République fédérale d'Allemagne à la fin de leurs études ou de leur doctorat.

Veillez noter que tout non-respect de ces engagements peut entraîner l'exclusion du programme de bourse.

DOCUMENTS A FOURNIR REGULIEREMENT

Le soutien financier et intellectuel étant financé par des fonds publics, nous nécessitons chaque semestre des documents suivants que vous nous remettrez, sans rappel de notre part, au début de chaque semestre :

- Attestation d'inscription ou certificat d'études pour le nouveau semestre (doctorants non-inscrits exclus) ;
- Relevé de notes (attestations des travaux dirigés ou de séminaires, détaillé des notes, certificats d'examens, etc.) du semestre passé.

DUREE DU SOUTIEN FINANCIER ET INTELLECTUEL

À l'admission au soutien financier et intellectuel, la durée prévue du soutien et la période provisoire du soutien perçu (période d'attribution) sera communiquée à chaque boursier.

La durée du soutien dépend des critères de sélection lors de l'admission du candidat, c'est à dire des buts d'études ainsi que des attestations des résultats universitaires fournies.

Pour les boursiers ayant été sélectionnés dans leur pays d'origine et qui doivent encore effectuer un cours d'allemand après leur arrivée en République Fédérale d'Allemagne : la période de formation à l'Institut Goethe ou à l'université ne sera pas prise en compte dans la durée de l'attribution du soutien. La première année d'attribution prend effet au début des études ou du doctorat.

Pour les boursiers ayant été sélectionnés en République Fédérale d'Allemagne : la première année d'attribution du soutien prend effet à la date de votre admission au programme de bourse.

En règle générale, le soutien est attribué pendant deux ans aux étudiants et jusqu'à trois ans aux doctorants. Dans un premier temps, l'admission est effective pendant un an. Après une année, la prolongation du soutien dépend essentiellement de la poursuite appliquée des études, des notes ou des résultats du travail sur le doctorat ainsi que de la participation aux rencontres du groupe

de boursiers et aux séminaires complémentaires de la Fondation Konrad Adenauer.

Une prolongation supplémentaire du soutien peut être accordée que dans certains cas exceptionnels. La condition préalable étant d'obtenir le diplôme de fin d'étude dans un délai raisonnable. Pour les étudiants, la durée maximale du soutien dépend de la durée des études prévue selon le déroulement de la formation universitaire.

Il n'existe pas de droit à l'octroi du soutien financier ou à la prolongation du soutien.

MODALITES DE PROLONGEMENT

Veillez noter que les demandes de prolongement doivent être présentées par écrit à la KAS au plus tard six mois avant la fin de la période d'attribution afin d'impartir suffisamment de temps pour le traitement de la demande.

Le prolongement du soutien pour :

- les bénéficiaires d'un soutien pour les études,
- les bénéficiaires d'un soutien pour la participation à un programme d'échange ou pour la poursuite d'études complémentaires,

est attribuée en règle générale pour un an, sous réserve qu'une autre période ne soit indiquée dans la lettre d'admission.

Le prolongement du soutien pour

- les bénéficiaires d'un soutien pour le doctorat

est attribuée en règle générale pour six mois, sous réserve qu'une autre période ne soit indiquée dans la lettre d'admission.

À joindre à la demande de prolongement:

Pour les bénéficiaires d'un soutien, prétendant à un master ou voulant poursuivre des études complémentaires :

a) Un rapport annuel ou semestriel sur la période d'attribution du soutien. Le but du rapport annuel est de donner un aperçu de vos études, de votre engagement bénévole et de votre participation au soutien intellectuel. De ce fait le rapport n'est pas qu'une énumération, mais doit contenir une description et une évaluation construite et réfléchie de vos activités.

Le rapport annuel ou semestriel doit traiter des thèmes suivants :

- Des études complétées, leur contenu, les thématiques centrales ainsi que les résultats obtenus ;
- Un rapport sur la collaboration au sein du groupe de boursiers : la participation régulière aux rencontres et l'apport personnel aux activités (liste et description du contenu des rencontres, justification en cas d'absence) ;
- Séminaires et manifestations du soutien et
- L'engagement bénévole.

La prise en compte de ces thématiques nous facilitera la lecture du rapport et nous évitera d'inutilement demander des précisions.

(Veuillez envoyer votre rapport annuel ou semestriel à votre professeur référent.)

b) Photocopies du relevé de notes actuelles (attestations des travaux dirigés ou de séminaires, détaillé des notes, certificats d'examens, etc.) (si cela n'a pas encore été fait) ;

c) Calendrier de la poursuite des études jusqu'au diplôme.

Pour les bénéficiaires d'un soutien pour la participation à un programme d'échange ou pour la poursuite d'études complémentaires sans diplôme et à durée limitée :

a) Rapport portant sur le contenu et les réussites des études durant la période d'attribution, sur l'engagement au sein du groupe de boursiers : la participation régulière aux rencontres et les apports personnels aux activités ainsi qu'aux séminaires et manifestations du soutien.

b) Calendrier de la poursuite des études ;

c) Evaluation (expertise) du professeur référent ;

d) Si possible ou si prévu par le programme, la photocopie du relevés de notes (attestations des travaux dirigés ou de séminaires, détaillé des notes, certificats d'examens, etc.)

Pour les bénéficiaires d'un soutien au doctorat

a) Un rapport sur la durée de la période d'attribution. Le but de ce rapport est de donner un aperçu du travail de votre projet de thèse, de votre engagement bénévole et de votre participation au soutien intellectuel. De ce fait le rapport n'est pas une énumération, mais devrait contenir une description et une évaluation construite et réfléchie de vos activités.

Le rapport doit traiter des thèmes suivants :

- L'avancée du doctorat ;
- Un rapport sur l'engagement au sein du groupe de boursiers : la participation régulière aux rencontres et l'apport personnel aux activités (liste et description du contenu des rencontres, justification en cas d'absence) ;
- Séminaires et manifestations du soutien et
- L'engagement bénévole.

La prise en compte de ces thématiques nous facilitera la lecture du rapport et nous évitera d'inutilement demander des précisions.

(Veuillez envoyer votre rapport annuel ou semestriel à votre professeur référent.)

b) Le calendrier pour la poursuite des recherches du doctorat jusqu'au diplôme ;

d) Appréciation détaillée du directeur de thèse concernant le rapport fourni sur l'avancée de la thèse et son avis sur le calendrier

RECEVABILITE AU SOUTIEN POUR UN DOCTORAT

Les boursiers qui ont brillamment réussi leur Master peuvent prétendre à un soutien financier et intellectuel à l'étranger pour un Doctorat. Les conditions requises pour la recevabilité du dossier sont : des résultats du Master supérieurs à la moyenne, la participation régulière et active aux manifestations du groupe de boursiers régional, un engagement bénévole (aussi en République Fédérale d'Allemagne) ainsi que la participation aux programmes de séminaires de la Fondation Konrad Adenauer.

Veuillez nous faire parvenir, avec le relevé de notes, un exposé (c.à.d. une explication détaillée du sujet de thèse évoquant les raisons du choix de la thématique, l'approche de la problématique, les ébauches de solutions, les éléments de méthodes et de procédures, le plan de travail et de management du temps), l'appréciation du directeur de thèse ainsi que d'un professeur et l'attestation d'admission comme doctorant à la faculté.

Il n'existe pas de droit automatique à l'attribution du soutien financier et intellectuel à l'étranger. Dans le cas échéant, un nouvel entretien en vue de l'admission au soutien financier et intellectuel à l'étranger peut être envisagé.

CESSATION DU SOUTIEN FINANCIER ET INTELLECTUEL

Le soutien s'arrête à la date d'expiration de la période d'attribution ou à la fin des études (date du relevé de notes, où figure en général la date du dernier

examen ou du rendu du mémoire de Master) ou à la fin du mois de la soutenance de thèse.

REVOCACTION DU SOUTIEN FINANCIER OCTROYE

Le montant de la bourse peut être révoqué, lorsqu'il a été révélé que le boursier

- a fourni des informations inexactes lors de sa candidature
- ne s'investit pas de manière appliquée et exigée pour atteindre les objectifs des études
- ne tient pas les engagements pris.

OBLIGATION DE REMBOURSEMENT

Le boursier doit rembourser la bourse touchée s'il obtient une autre bourse, de fonds publics ou privés, pour la même période et pour le même but.

PRESTATIONS FINANCIERES

Montant de la bourse :

Les étudiants sans diplôme perçoivent une bourse (Catégorie I) mensuelle d'un montant de

€ 650,-.

Les étudiants diplômés, c.à.d. en Master perçoivent une bourse (Catégorie II) mensuelle d'un montant de

€ 750,-.

Les doctorants remplissant les conditions¹ pour effectuer un doctorat dans une Université en République Fédérale d'Allemagne ainsi que les étudiants en possession d'un Master allemand ou équivalent, qui se rendent en Allemagne dans le but de poursuivre des recherches scientifiques et qui peuvent attester d'une expérience de deux ans minimum dans la recherche, perçoivent une bourse (Catégorie III) mensuelle d'un montant de

€ 920,-.

¹ Les conditions sont remplies lorsque (a) l'équivalence entre le diplôme de fin d'études du pays de provenance et du diplôme de fin d'études allemand est reconnue ; (b) le thème de la thèse est défini ; (c) un professeur de l'université est désigné directeur pour le doctorat envisagée ; (d) aucune conditions autres que celles du règlement du doctorat existent.

Subventions et assistances:

1. Supplément familial

Le boursier perçoit un supplément familial de **€ 276,-** si le conjoint séjourne plus de trois mois en Allemagne et qu'il réside avec le boursier dans un même logement, attesté par la copie de l'inscription auprès de l'autorité locale des résidents (« Einwohnermeldeamt »). De plus il est demandé de fournir l'acte de mariage. La condition supplémentaire pour l'octroi du supplément familial est que le conjoint ne perçoive pas de bourse ou d'autres revenus supérieurs à un montant de **€ 450,-**.

2. Supplément pour les enfants

Un supplément, pour les enfants du boursier ayant voyagés avec lui, peut être attribué sur présentation de l'acte de naissance traduit et d'un acte de refus à l'allocation familiale de l'Etat (demande à adresser à la caisse d'allocation familiale « Familienkasse » ou à l'agence pour l'emploi « Arbeitsamt »). Cette prestation s'élève à un montant de **€ 184,-**.

3. Assistance pour les assurances maladies et assurances soins

Le boursier perçoit une subvention mensuelle pour les assurances maladies et de soins, qui est déterminée en fonction du montant de la contribution. La subvention octroyée n'excède pas le montant de **€ 120,-**. Une participation personnelle de **€ 10,-** sera retenue de la prestation.

4. Soutien financier pour la caution de la location (sous forme de prêt)

Chaque boursier peut obtenir sur demande un soutien sous forme de prêt pour la caution de la location du logement. Le prêt sera octroyé à taux zéro après présentation du contrat de location. Le remboursement du prêt s'effectue mensuellement. Le montant de **€ 50,-** sera retenu sur la bourse jusqu'à ce que le montant total du prêt soit remboursé.

5. Subvention pour les voyages d'études

Seuls les voyages d'études dans le cadre d'un projet de doctorat peuvent être subventionnés. La demande pour l'octroi de la subvention est à remettre au plus tard deux mois avant le début du voyage et doit être justifiée par écrit. Il est aussi demandé de joindre la recommandation du directeur de thèse appuyant la nécessité du voyage.

Il est demandé aux boursiers de choisir, dans la mesure du possible, des trajets à des prix avantageux. Le boursier doit présenter trois offres comparatives. Les coûts pour les voyages d'études en Allemagne ne sont pas pris en charge.

Les déplacements pour des congrès scientifiques ou symposiums ne peuvent pas être pris en charge. Il en va de même pour les dépenses de matériel, pour le laboratoire ou toutes autres dépenses relatives aux excursions.

6. Remboursement des frais de scolarité

Les frais de scolarité à l'université peuvent être remboursés jusqu'à un montant de **€ 500,-** par semestre sur demande et présentation de la facture originale. Seules les dépenses pour les cours en lien avec le projet d'études ou de doctorat sont reconnues.

Les dépenses relatives à l'inscription, à la réinscription (contribution sociale au centre régional des œuvres universitaires « Studentenwerk », titre de transport semestriel « Semesterticket ») ou de désinscription ne peuvent être remboursées.

7. Subventions pour les dépenses d'impression et d'édition

Vous avez la possibilité de bénéficier d'une subvention sur les frais de production (coûts d'impression, de reliure, coûts relatifs à la relecture) pour votre mémoire ou votre doctorat.

La subvention pour les frais d'édition dans le cadre d'un doctorat ne dépasse pas le montant maximum de **€ 510,-** soit maximum **€ 2,60** par pages.

La subvention pour les frais d'impression dans le cadre d'un doctorat est limité à **€ 1'020,-**.

La subvention n'est attribuée qu'après l'obtention des examens. Veuillez faire parvenir la facture originale ainsi qu'une attestation de paiement à votre nom (reçu, copie du relevé bancaire).

PAIEMENT À TIERS

La KAS/FKA n'effectue pas de paiements à une tierce personne.

PRÊTS OU PAIEMENTS ANTICIPÉS SUR LA BOURSE

Des prêts ou des paiements anticipés sur la bourse ne sont pas octroyés.

REVENUS ANNEXES DU BOURSIER

Si les revenus annexes du boursier sont mensuellement supérieurs à **€ 450,-** ils sont à déduire de la bourse. Les bourses ou les bourses partielles octroyées par une structure étrangère sont aussi à déduire.

Vous êtes tenus de nous faire parvenir, sans demande de notre part, toutes les informations concernant vos revenus annexes et de nous faire parvenir vos contrats de travail et dans le cas échéant un relevé bancaire comme preuve du montant de vos revenus.

ACCOMPAGNEMENT COMPLEMENTAIRE À L'UNIVERSITE

Vie au sein du groupe de boursiers

En tant que boursier du soutien financier et intellectuel à l'étranger vous appartenez à un groupe de boursiers. Tous sont partie prenante du soutien intellectuel de la Fondation Konrad Adenauer et assument eux-mêmes leurs engagements. Tout ce qui concerne la préparation, le choix de la thématique et l'organisation des rencontres relèvent de l'initiative de votre groupe. Tous les boursiers d'une université forment, selon le nombre, un ou plusieurs groupes de boursiers. Votre groupe de boursiers se réunit au moins six fois par semestres.

Nous souhaitons que les groupes de boursiers soient un lieu d'échange personnel d'expériences, d'opinions et d'informations. Les événements doivent ainsi faciliter la coopération et sont la clé pour une bonne ambiance au sein du groupe. La réussite des activités dépend essentiellement de votre engagement, de votre investissement et de votre esprit d'équipe.

Nous recommandons à nos groupes de boursiers de planifier en avance les événements du semestre à venir. Pour cela nous comptons sur votre participation active lorsque les idées sont rassemblées et les propositions pour l'organisation et le déroulement sont formulées.

En tant que boursier vous êtes tenu de participer régulièrement et activement aux rencontres de votre groupe de boursiers. Si vous avez un empêchement, veuillez en informer à temps votre délégué des boursiers.

Le professeur référent

Le professeur référent de la Fondation Konrad Adenauer est votre interlocuteur sur le lieu de vos études, il est là pour vous porter conseil et vous venir en aide. Il invite votre groupe de boursiers au moins une fois par semestre pour un événement commun. Si vous avez des questions concernant le déroulement du soutien financier et intellectuel, nous demandons au besoin à votre professeur référent de prendre position.

Le programme de parrainage des boursiers

Depuis le semestre d'hiver 2014/2015 vous avez la possibilité de participer au programme de parrainage des boursiers. Ceci concerne en premier lieux les

nouveaux boursiers étrangers. Un boursier expérimenté du groupe de boursiers vous sera attribué et vous aidera à l'acclimatation dans votre nouveau milieu, par exemple en organisant des visites du campus, de la bibliothèque, et en vous accompagnant dans les démarches administratives. Il vous introduira aussi à la vie au sein du groupe de boursiers.

PRESTATIONS POUR LE RETOUR AU PAYS D'ORIGINE

Prise en charge des frais pour le trajet retour

Nous pouvons en règle générale prendre en charge les coûts d'un billet de train le moins cher (2^{ème} classe) ou d'un billet d'avion pour un retour au pays au domicile de la famille ou du lieu d'étude précédant. Veuillez nous faire parvenir les billets. Dans le cas d'un vol, veuillez nous transmettre la réservation comme attestation du choix du vol le moins cher et trois autres options de vols à titre comparatif. La prise en charge ou une subvention des frais pour le trajet retour des membres de la famille n'est pas prévu.

Les boursiers provenant hors d'Europe, peuvent percevoir sur demande une subvention pour les frais de bagages d'un montant maximum de € 77,-. Pour ce faire, il faut nous faire parvenir l'original du ticket des frais engagés.

CESSATION DU SOUTIEN ET INTEGRATION AU SEIN DU GROUPE DES ANCIENS BOURSIERS

Documents à fournir

À la cessation du soutien et pour l'enregistrement dans le cercle des anciens boursiers, nous nécessitons dans les plus brefs délais les documents listés ci-dessous :

- le questionnaire sur la fin du soutien complété (vous sera envoyé)
- un rapport final sur le soutien financier et intellectuel ainsi que sur vos expériences pendant vos études en République Fédérale d'Allemagne (env. 2-3 pages)
- la copie de votre relevé de note d'examen final (Master ou Thèse) en copie conforme ou un certificat provisoire de votre diplôme
- un exemplaire de votre mémoire ou de votre thèse (comme exemplaire).

Intégration au cercle des anciens boursiers

Lorsque tous les documents nous seront parvenus, vous serez admis au cercle des anciens boursiers et serez partie prenante de ce réseau mondial. Vous obtiendrez de notre part un certificat sur l'obtention du soutien et serez introduit au groupe des anciens boursiers de votre pays. L'interlocuteur de référence dans votre pays se trouve dans le bureau de liaison de la Fondation Konrad Adenauer. Dans le cas où vous restez en République Fédérale d'Allemagne,

après la fin de vos études ou de votre thèse, vous serez orienté par notre service vers un groupe régional. Vous avez la possibilité de devenir membre du réseau digital KasConnect.

Possibilité d'un entretien final

Il est possible de mener un entretien final portant sur votre séjour d'études, de votre soutien financier et intellectuel et de vos projets futurs. Veuillez nous contacter en temps voulu afin de prévoir une date. Nous pouvons prendre en charge les frais de transports avec la Deutsche Bahn en 2^{ème} classe, au tarif le plus bas. Seulement si ces frais ne sont pas pris en charge par un autre organisme et uniquement si vous faites le déplacement dans le seul but de l'entretien.

Remarques générales pour le remboursement de frais

Toutes demandes pour le remboursement de frais engagés dans le cadre de la cessation du soutien, doivent nous être envoyées directement après l'émission des dépenses. Celles-ci peuvent uniquement être remboursées dans l'année budgétaire (année calendaire). Le remboursement des dépenses de l'année précédente n'est pas possible.

SUIVI

Après le retour au pays d'origine, le contact entre les anciens boursiers et la Fondation Konrad Adenauer doit être maintenu. Pour ce faire, l'ancien boursier prend contact avec le bureau régional de la Fondation Konrad Adenauer dans son pays (dans le cas échéant) ainsi il devient partie prenante du groupe régional des anciens boursiers (dans le cas échéant). Afin de rester en contact, le boursier informe le département des bourses à l'étranger en cas de changement d'adresse. De son côté la Fondation Konrad Adenauer fournit des informations sur les activités de la Fondation, des anciens boursiers étrangers et résidents.